



Danse Laurentides

Avancement et rayonnement de la danse dans les Laurentides

Politique d'annulation et de modification des réservations

1. Annulation ou modification des réservations

- Jusqu'à 1 mois avant la date de réservation :

Il est possible d'annuler ou de déplacer une réservation sans frais. Une demande formelle doit être faite, et un addenda au contrat sera rédigé et signé par les deux parties. Un remboursement complet sera émis, ou une nouvelle date pourra être fixée, sous réserve des disponibilités.

- Entre 1 mois et 10 jours avant la réservation :

En cas d'annulation ou de demande de modification dans cette période, des frais équivalents à 50 % du montant total de la réservation seront appliqués. Le montant restant pourra être remboursé ou appliqué à une nouvelle réservation, sous réserve des disponibilités.

- Dans les 10 jours précédant la réservation :

Passé ce délai, il ne sera plus possible d'annuler ou de déplacer la réservation. Le montant total de la réservation sera dû, même si l'espace n'est pas utilisé.

- Modifications mineures :

Des ajustements d'horaires (ex. : changement de l'heure de début ou de fin de la réservation) peuvent être effectués sans frais, sous réserve de disponibilité du studio, jusqu'à 7 jours avant la date de la réservation. Pour toute modification mineure demandée entre 7 jours et 48 heures avant la réservation, des frais administratifs de 25 % du montant total de la réservation seront appliqués. Ces ajustements restent soumis à la disponibilité du studio. Aucune modification mineure ne pourra être effectuée dans les 48 heures précédant la réservation.

- Non-présentation



Si le client ne se présente pas à la date prévue de la réservation et n'a pas annulé en respectant le point 1. de cette présente politique, le montant total de la réservation sera dû.

2. Transfert de réservation

Il pourrait être possible de transférer la réservation à une autre personne ou à un autre groupe, sous certaines conditions, et en respectant un délai minimal. Cette manipulation doit être approuvée par la direction et ajoutée en addenda au contrat.

3. Mise en attente (hold) des dates sans paiement

Il est possible de mettre des créneaux horaires en attente sans paiement initial, afin d'éviter de les louer à d'autres clients. Toutefois, si une demande ferme est reçue pour ces mêmes créneaux et que le client ne peut pas modifier son horaire, les réservations confirmées seront prioritaires.

4. Cas de force majeure

En cas d'événement imprévu et indépendant de la volonté du client ou du studio, tel qu'une catastrophe naturelle, une urgence de santé publique, une panne de services essentiels (eau, électricité), ou tout autre événement qualifié de force majeure, les annulations ou modifications de réservation pourront être effectuées sans frais, quel que soit le délai avant l'événement. Si un tel cas de force majeure survient, il est de la responsabilité du client de notifier le studio dans les plus brefs délais. Une nouvelle date de réservation sera proposée, sous réserve de disponibilité, ou un remboursement complet pourra être effectué.